

Nom
Prénom
Adresse

Préfecture de la Creuse
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 GUERET CEDEX

A l'attention de Monsieur CHOPIN

Monsieur le préfet de la Creuse,

Citoyen(ne) de ce département, je tiens aujourd'hui à me manifester en opposition au permis exclusif de recherches dit "de Villeranges" qui a été accordé à la société COMINOR, le 18 novembre 2013.

En effet, malgré l'opposition massive des riverains, des associations de défense de l'environnement, des élus locaux, du Conseil Départemental de la Creuse, du Conseil Régional, et maintenant de l'ensemble des Maires du département, l'État autorise par votre intermédiaire des forages jusqu'à 450 mètres de profondeur, et ancre surtout encore un peu plus ce projet d'industrie minière sur notre territoire.

Le passé minier creusois est encore très présent, en témoigne l'arrêté préfectoral d'octobre 2014 reconnaissant le danger que représente encore actuellement la mine aurifère du Châtelet (et ce, malgré un confinement des matières toxiques pour la modique somme de 4,5 millions d'euros d'argent publique). Cet arrêté préfectoral alarmant n'a pas empêché un arrêté ministériel, en janvier 2015, qui permet de remettre la concession du Châtelet sur le marché minier pour une future exploitation...

Citoyen(ne) de ce territoire, je vous interpelle donc aujourd'hui dans le cadre de vos missions de représentant de l'État sur le département de la Creuse afin de :

- relayer l'opposition massive des citoyens creusois et de leurs élus car cet arrêté constitue un déni de démocratie que vous ne pouvez ignorer.

- faire respecter l'article L 162-1 du code minier et le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 afin de soumettre à autorisation les travaux de forages qui ont lieu, non seulement sur des terrains humides, mais en plus sur une zone où les forages d'exploration ont déjà été réalisés par Total Compagnie Minière dans les années 1980.

- veiller à la sécurité des concitoyens de ce département face à la puissance économique écrasante de l'industrie minière.

- veiller à la santé environnementale du département, ainsi qu'au respect des sites remarquables de notre territoire. Il apparaît aujourd'hui indéniable que l'industrie minière, ne favorisera pas l'essor économique, au contraire, elle est la garantie d'une pollution durable de nos terres agricoles, de nos sous sols et de leur réserve en eau, ainsi que de nos rivières.

- garantir l'exercice des droits du citoyen, et à ce titre, je vous sollicite afin de recevoir le Collectif de vigilance sur les projets miniers à titre consultatif.

- mettre fin à ce permis exclusif de recherche (PER).

Monsieur le Préfet, vous pouvez agir avant qu'il ne soit trop tard, et que le mouvement de résistance ne s'intensifie. Je compte sur vous pour mettre un terme à ce projet de mines d'or et d'arsenic sur le territoire de la Creuse.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma sincère reconnaissance.